République française SAINT CERNIN Département du Cantal

Objet: VENTE PARCELLE PUECH MARZES - 2023 060

Séance du lundi 18 septembre 2023

Membres en exercice: 14

Date de la convocation:11 septembre 2023

Présents: 10 Votants: 12 Pour: 12

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de

séance Stephanie GAILLARD

Contre: 0
Abstention: 0

<u>Présents</u>: Andre DUJOLS, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA,

Matthieu PIJOULAT

Représentés: Bruno FILIOL, Jean Christophe GUY

11/09/2023

Absents: Stephanie SALIES, Jordan ANGELVY

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur BAUZON Thierry exposant son souhait d'acquérir une partie d'un bien de section à PUECH MARZES cadastrée BR37 (plan joint).

Considérant que la vente d'une partie de la parcelle n'empêche pas l'accès à d'autres propriétés,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord sur la vente d'une partie du bien sectionnaire cadastré BR37 d'une superficie de 507 m2,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour engager la procédure et convoquer dans un délai de 6 mois les électeurs de la section qui devront se prononcer sur cette vente,
- rappelle que les frais inhérents à la vente sont à la charge du demandeur,
- rappelle que le prix de vente est de un euro par mètre carré.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de AURILLAC le 25.09.2023 et publication ou notification du 25.09.2023 Le Maire, A. DUJOLS





CANTALL CANTALL

RF PREFECTURE D'AURILLAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/09/2023
015-211501754-20230918-2023_060-DE

Le secretair de seance S. Gaillard